

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

## RÈGLEMENT NUMÉRO 18-963

<b>MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-884 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU SECTEUR INDUSTRIEL ET DES CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES</b>
---

**ATTENDU QUE** le prolongement de la rue Verreault est complété, favorisant l'implantation de nouvelles industries sur le territoire ou la relocalisation d'entreprises locales;

**ATTENDU** les opportunités d'affaires projetées dans le secteur du parc industriel;

**ATTENDU QU'**en raison des impacts positifs qu'engendront ces divers projets tant sur la revitalisation de ce secteur que sur l'économie globale du territoire, le conseil juge pertinent et favorable de modifier à nouveau le règlement 15-884, établissant un programme de revitalisation à l'égard du secteur industriel et des crédits de taxes foncières en vue d'agrandir le territoire visé afin d'inclure les terrains ciblés par ces projets de développement;

**ATTENDU QUE** malgré la présente modification, le programme de revitalisation respecte les critères énoncés à l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme quant à l'âge des bâtiments et à la détermination du secteur;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018.

### LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1.** Le règlement 15-884, déjà modifié par le règlement 17-925, est de nouveau modifié par le remplacement, à l'article 5 de l'annexe « A » par l'annexe « A-1 ».

**ARTICLE 2.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**FAIT ET ADOPTE** à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

---

Luc Gibbons, maire

---

M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière